

# Document d'informations clés du fonds d'investissement interne EUROP



## OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

## PRODUIT

Boost Invest, un produit d'assurance d'Ethias sa, entreprise d'assurance belge, rue des Croisiers, 24, 4000 Liège ([www.ethias.be](http://www.ethias.be)) agréée sous le n° 0196. Appelez le 04 220 36 30 pour de plus amples informations. Autorité de contrôle compétente : FSMA, Rue du Congrès 12-14, 1000 Bruxelles. Ce document d'informations clés est d'application au 24/06/2021.

## EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

### TYPE

Assurance-vie individuelle de la branche 23 soumise au droit belge dont le rendement est lié à des fonds d'investissement internes dont le fonds EUROP.

### DURÉE

Le fonds Europ et le contrat BOOST Invest sont à durée indéterminée. Le contrat prend fin au décès de l'assuré ou en cas de rachat total.

### OBJECTIFS

BOOST Invest est un produit d'investissement à moyen/long terme dont le remboursement du capital et/ou le rendement n'est pas garanti par l'assureur. La valeur de l'investissement dépend uniquement de la performance du (des) fonds d'investissement internes qui est (sont) lié(s), sans aucun effet multiplicateur. La valeur unitaire de chaque fonds d'investissement est calculée de façon hebdomadaire et est consultable sans frais au siège et sur le site web de la compagnie d'assurance.

Le fonds d'investissement interne EUROP vise l'allocation dynamique de ses actifs: 100% en actions. Les limites d'investissement sont déterminées comme suit: minimum 70% et maximum 100% en actions; minimum 0% et maximum 10% en obligations; minimum 0% et maximum 20% en cash. Le respect des limites d'investissement doit être évalué au niveau des fonds sous-jacents.

Les actifs de ce fonds sont placés dans le compartiment « Actions Européennes » de l'Ethias Life Fund qui investit à 100% dans des parts de fonds d'actions de la zone européenne comprenant l'Union Européenne ainsi que les pays limitrophes de l'Europe Occidentale (par exemple la Norvège, la Suisse, ...). Le fonds vise également une diversification sectorielle au travers de ces pays. Il est composé d'une dizaine de fonds d'actions européennes.

Les différents compartiments de l'Ethias Life Fund sont gérés activement sans lien avec de quelconques indices de référence. Sur base de critères macro-économiques et de performance, le gestionnaire sélectionne des fonds gérés par des entités différentes et indépendantes les unes des autres.

Le rendement du fonds d'investissement interne EUROP est établi sur base de la valeur de marché de chaque actif sous-jacent agréée au niveau de la valeur nette d'inventaire qui est exprimé en euro. La période de détention recommandée est de minimum 8 ans pour le fonds d'investissement interne EUROP.

Plus d'informations sont disponibles dans le rapport financier périodique du fonds.

### INVESTISSEURS DE DÉTAIL VISÉS

Cette assurance-vie, à durée indéterminée, s'adresse aux investisseurs, personnes physiques résidents en Belgique, qui souhaitent investir dans des fonds dont les risques sont décrits dans les règlements de gestion de chaque fonds. Sur la base des profils d'investisseurs définis par Ethias (disponibles via [www.ethias.be](http://www.ethias.be)), le fonds d'investissement interne EUROP s'adresse aux investisseurs ayant un profil de risque Dynamique. L'investisseur dynamique recherche le rendement le plus élevé et peut encaisser des pertes importantes. Il peut investir dans des fonds exclusivement composés d'actions. Son horizon d'investissement est d'au moins 8 ans.

### ASSURANCE : AVANTAGES ET COÛTS

Le contrat Boost Invest étant conclu pour une durée indéterminée, aucune prestation en cas de vie n'est prévue. Le preneur d'assurance peut effectuer un rachat total ou partiel à tout moment. Le contrat prend fin en cas de rachat total par le preneur d'assurance ou en cas de décès de l'assuré. La prestation au terme du contrat est égale au nombre total d'unités allouées au contrat, multipliée par la valeur d'une unité, à la date de valorisation, tel que stipulé dans les conditions générales. Le montant des prestations figure dans la section « quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ? »

## QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

### INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 5 années. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Vous pourriez subir des coûts supplémentaires importants si vous sortez avant échéance.

L'indicateur de risque permet d'apprécier le niveau de risque du fonds d'investissement EUROP par rapport à d'autres fonds d'investissement internes ou produits. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit la classe de risque 4 sur 7 qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risque d'inflation: si le contexte économique de forte inflation devait perdurer dans les prochaines années, comme c'est le cas actuellement, alors il se pourrait que le rendement réel soit négatif.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement.

### SCÉNARIOS DE PERFORMANCES

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorables, intermédiaires et favorables illustrés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 5 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée: 8 ans

Exemple d'investissement: 10.000 EUR

Scénarios en cas de vie - Europ		1 an	8 ans (période de détention commandée)
<b>Scénario de tensions</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	1.853,00 €	2.561,03 €
	Rendement annuel moyen	-81,47%	-15,66 %
<b>Scénario défavorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	7.419,06 €	1.111,36 €
	Rendement annuel moyen	-25,81%	-24,01 %
<b>Scénario intermédiaire</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	10.318,15 €	15.555,32 €
	Rendement annuel moyen	3,18 %	5,68 %
<b>Scénario favorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	10.653,41 €	20.089,71 €
	Rendement annuel moyen	6,53 %	9,11 %
<b>Scénario en cas de décès</b>			
<b>En cas de décès</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	10.475,28 €	15.555,32 €

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations des marchés extrêmes.

Le scénario défavorable s'est produit entre le 18/11/2021 et le 29/12/2022, sur une période de 58 semaines. Le scénario intermédiaire s'est produit entre le 27/12/2013 et le 23/12/2021. Le scénario favorable s'est produit entre le 24/11/2011 et le 21/11/2019.

Il n'est pas facile de sortir de ce produit. Si vous sortez de l'investissement avant la fin de période de détention recommandée, vous pourriez subir des coûts supplémentaires.

## QUE SE PASSE-T-IL SI ETHIAS N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Les contrats d'assurance-vie font l'objet d'un patrimoine spécial géré séparément au sein des actifs de l'assureur. En cas de faillite de l'assureur, ce patrimoine est réservé prioritairement à l'exécution des engagements pris envers les preneurs d'assurances et/ou les bénéficiaires.

## QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

### COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du moment que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%)
- 10.000 EUR sont investis

Scénarios Europ	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 8 ans
Coûts totaux	443,19 €	2.430,58 €
Incidence sur le rendement (réduction du rendement) par an*	-4,43 %	-1,94 %

\* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 7,61% avant déduction des coûts et de 5,68% après cette déduction.

### COMPOSITION DES COÛTS

		Impact du coût par année à la date d'échéance
<b>Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie</b>		
<b>Coûts d'entrée</b>	1% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Ces coûts sont déjà compris dans la prime que vous payez.	0,26%
<b>Coûts de sortie</b>	1,5% au cours des 3 années qui suivent la prise d'effet du contrat. Les coûts de sortie sont indiquées comme « S.O. » dans la colonne suivante étant donnée qu'ils ne s'appliquent pas si vous gardez le produit jusqu'à la fin de la période de détention recommandée.	S.O.
<b>Coûts récurrents facturés chaque année</b>		
<b>Frais de gestion et autres frais administratifs ou d'exploitation</b>	1,0950% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	1,68%

## COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

### Période de détention recommandée : 8 ans

Nous vous recommandons une période de minimum 8 ans afin de récupérer potentiellement l'investissement net effectué. En cas de désinvestissement avant la fin de la période de détention recommandée cela peut avoir un impact sur la performance du produit. Pour un investissement jusqu'à la fin de la période de détention recommandée : voir la section « Scénarios de performance ». La valeur de l'investissement peut augmenter ou diminuer. Vous pouvez donc recevoir moins que votre mise de départ. Le risque financier de l'opération est entièrement supporté par le preneur d'assurance. Le preneur d'assurance peut effectuer un rachat total ou partiel du contrat à tout moment via le formulaire « Ordre de rachat » qui doit nous être retourné dûment complété, daté, signé et accompagné d'une copie de sa carte d'identité.

Le rachat prend effet à la première date de valorisation située après le premier jour ouvrable qui suit la date de réception de l'ordre de rachat. Au cours des trois premières années du contrat, Ethias applique des frais de sortie de 1,5 %. Il est possible de résilier le contrat sans frais dans les 30 jours de sa mise en vigueur.

## COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Sans préjudice de la compétence des cours et tribunaux belges pour trancher tout litige, toute plainte relative à un contrat ou service d'assurance peut être adressée à Ethias, Gestion des Plaintes, rue des Croisiers, 24 à 4000 Liège - [gestion-des-plaintes@ethias.be](mailto:gestion-des-plaintes@ethias.be).

En cas de réponse non satisfaisante de la part d'Ethias, la plainte peut être adressée au Service ombudsman des assurances, square de Meeûs 35, à 1000 Bruxelles - [info@ombudsman-insurance.be](mailto:info@ombudsman-insurance.be).

## AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Il est conseillé aux preneurs d'assurance de lire attentivement les conditions générales et particulières du contrat ainsi que les règlements de gestion des fonds avant la souscription. Ces documents contiennent des informations essentielles, notamment sur les risques et sur la fiscalité du produit. Ces documents sont disponibles gratuitement dans nos bureaux et sur notre site [www.ethias.be](http://www.ethias.be).